

Angers (49)

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

document d'urbanisme pour le cœur du
Site patrimonial remarquable

Annexes

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Plans



APPROUVÉ

Vu pour être annexé à l'arrêté du préfet de Maine et Loire
en date du 16 octobre 2024.

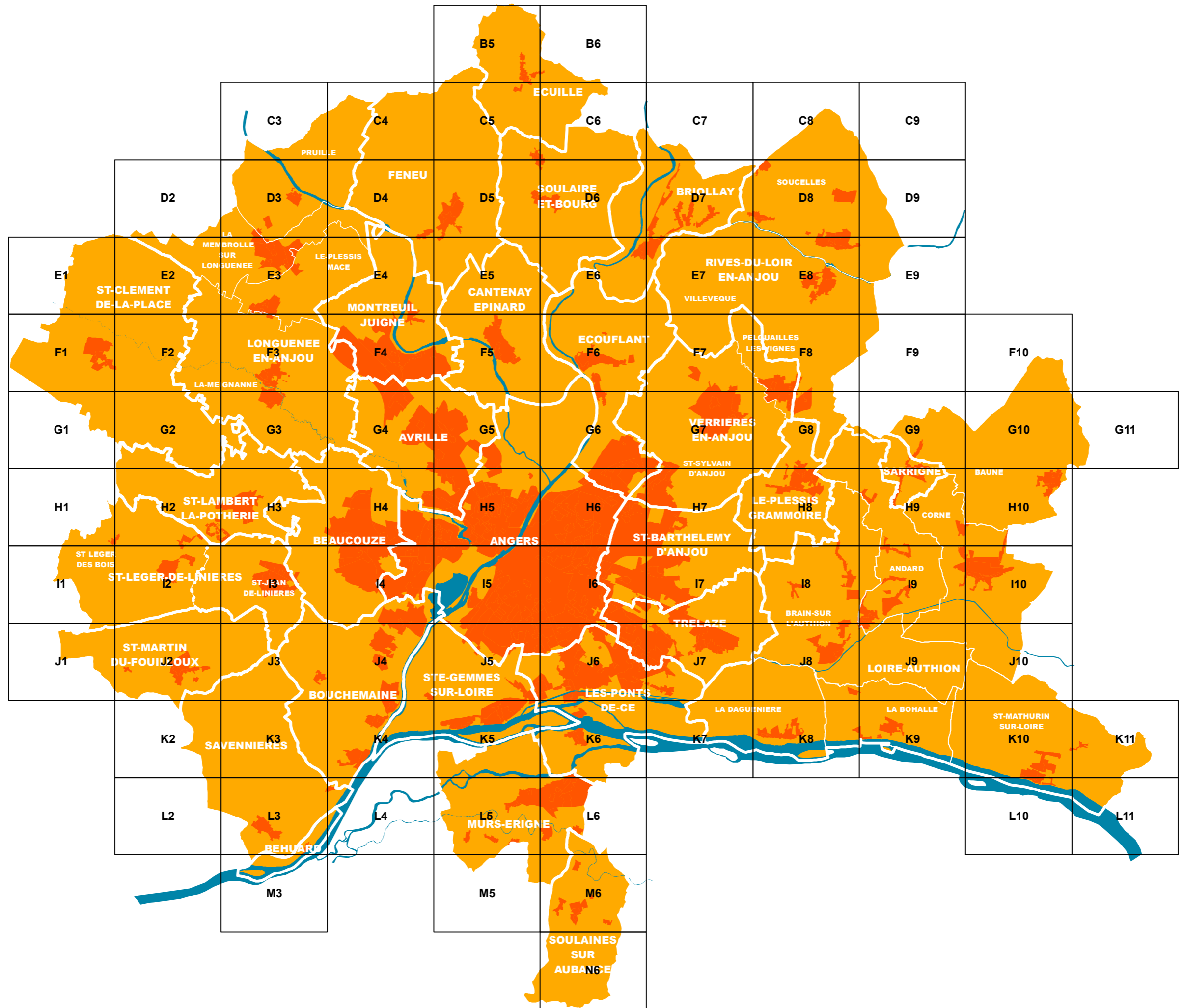
Pour le préfet et par délégation
le chef du Bureau des procédures environnementales et foncières,

SÉBASTIEN TOURAINE

Équipe chargée de l'étude : Architectes du patrimoine,
urbanistes et paysagistes :
paume
VILLES
PAYAGES
& MOBILITÉS
Agence Paume,
Céline Viaud
avec Guillaume Boué

Maîtrise d'ouvrage : Angers Loire Métropole avec le concours de la DRAC Pays de la Loire et la Ville d'Angers







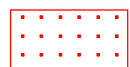
Périmètre P.S.M.V
Plan de Sauvegarde et Mise en Valeur



Site archéologique



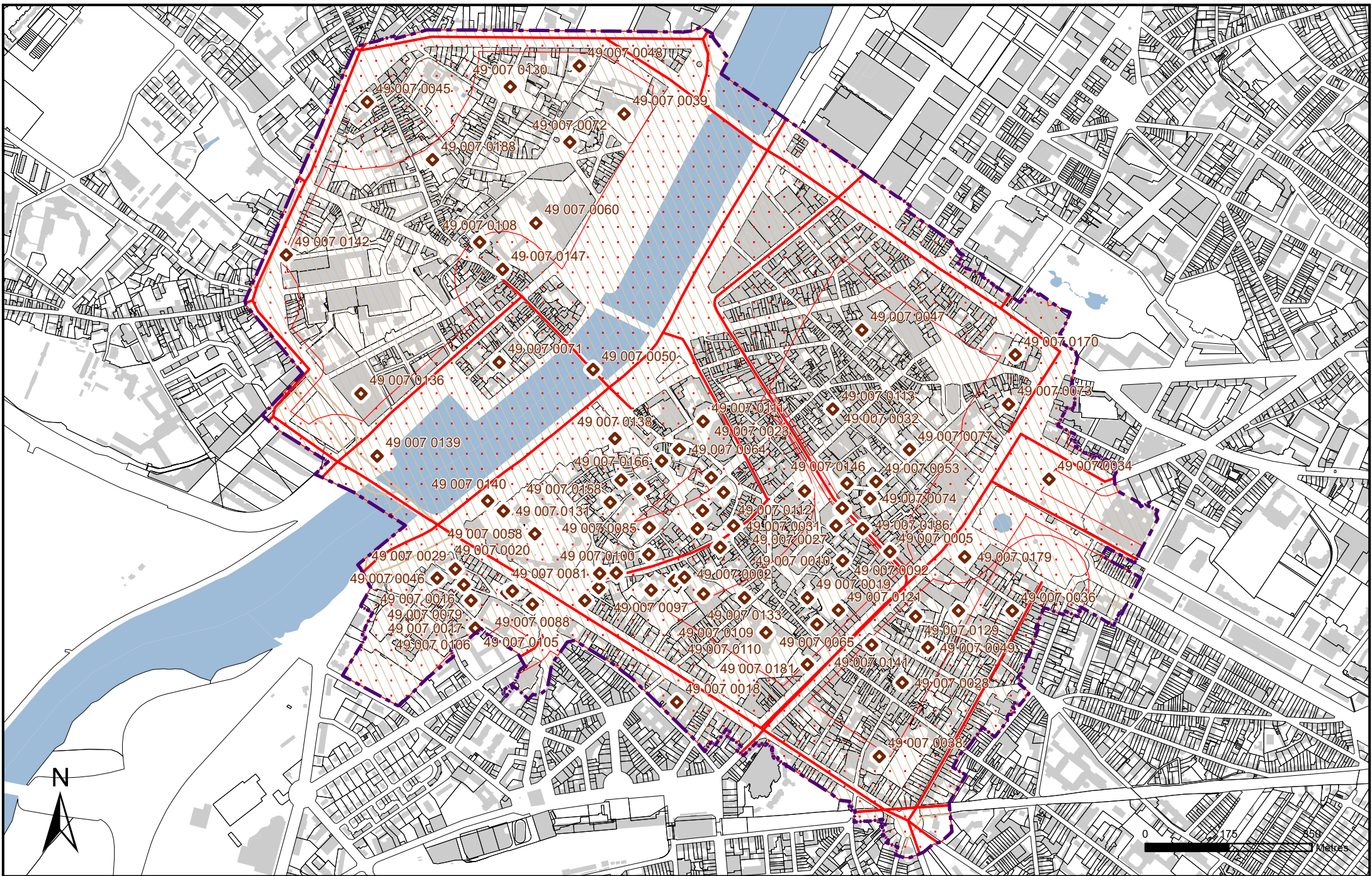
Axe des grandes infrastructures de transport terrestre



Emprise de classement sonore des grandes infrastructures
de transport terrestre



Zone de présomption de prescription archéologique



Sources : ©DGFiP Cadastre, 2023. Tous droits réservés.